

17 dispositifs supplémentaires

Les niches fiscales continuent de se multiplier

Elles sont rarement évaluées et, quand elles le sont, il apparaît souvent que leur efficacité est limitée



© freepik



Mécomptes publics, François Ecalle

Les "dépenses fiscales", ou "niches fiscales", sont des dispositions législatives qui dérogent à une "norme fiscale" en entraînant des pertes de recettes budgétaires pour l'État.

Cet avantage pour certains contribuables a l'inconvénient de devoir être financé par un relèvement du taux des impôts qui pèse sur les autres contribuables. Les dépenses fiscales s'opposent ainsi au principe cher aux fiscalistes et aux économistes selon lequel les impôts devraient avoir des taux faibles sur une assiette large. Elles ont souvent un impact anti-redistributif et contribuent à la complexité du système fiscal. Elles sont rarement évaluées et, quand elles le sont, il apparaît souvent que leur efficacité est limitée. Il est donc nécessaire d'en réduire le nombre et le coût.

"Les dépenses fiscales s'opposent ainsi au principe cher aux fiscalistes et aux économistes selon lequel les impôts devraient avoir des taux faibles sur une assiette large"



Il est ensuite revenu vers 450 il y a trois ans et remonte depuis lors. Le projet de loi de finances pour 2019 recense 474 niches, soit 17 de plus que le précédent.

Le coût des dépenses fiscales a fortement augmenté dans les années 2004 à 2009 où elles ont souvent remplacé des dépenses budgétaires. Des règles de gel de leur coût ont ensuite été mises en place – et ont été respectées – dans les années 2010-2013. Leur montant a de nouveau augmenté de 2013 à 2017. Cette hausse est due principalement au CICE, mais aussi aux autres niches, dont le coût a augmenté de 4,3 Mds€. En 2017, le coût des niches a atteint 93,4 Mds€, dont 77,7 Mds€ hors CICE.

Plus de 100 Mds€ en 2018

Le projet de loi de finances pour 2019 prévoit que ce coût aura augmenté de 6,8 Mds€ en 2018, pour dépasser 100 Mds€ (80,1 Mds€ hors CICE). Il prévoit certes qu'il reviendra à 98,2 Mds€ en 2019 (78,6 Mds€ hors CICE), mais il est très probable que ces estimations seront revues à la hausse, comme c'est le cas chaque année, pour faire apparaître une nouvelle augmentation en 2019.

Hors CICE, les hausses les plus importantes en cumul sur 2018-2019 sont celles du crédit d'impôt en faveur des emplois à domicile et des niches associées à la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (plus les taux de cette taxe sont relevés, plus le coût des exonérations augmente). Les plus fortes baisses sont celles des niches associées à l'ISF, du fait de sa disparition, et du crédit d'impôt en faveur de la transition énergétique.

“Les hausses les plus importantes sont celles du crédit d'impôt en faveur des emplois à domicile et des niches associées à la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques”

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a instauré une nouvelle règle d'encadrement des niches qui n'est pas du tout contraignante. Le coût des niches ne doit pas dépasser un certain pourcentage des recettes fiscales, et peut donc augmenter comme ces recettes. En outre, ce pourcentage est loin d'être atteint.

Il ne semble donc pas que la destruction des niches, ni même leur raboutage, soit une priorité du gouvernement.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

